



Collectif d'Éducateurs  
Pour l'Autonomie des Retraités

## FICHE DE POSITIONNEMENT/ ACTION GRAND CENTRE VILLE

### **P**RESCRIPTEUR

NOM DE LA STRUCTURE :

NOM DU RÉFÉRENT :

COORDONNÉES :

### **P**ERSONNE ORIENTÉE

NOM :

AGE :

LIEU DE RÉSIDENCE :

COORDONNÉES:

### **C**UMUL DE PROBLÉMATIQUES

(POUR LES DÉTAILS DES PROBLÉMATIQUES, SE REPORTER À LA FICHE CRITÈRES D'ORIENTATION)

RESSOURCES :

ISOLEMENT :

ACCÈS AUX DROITS :

LOGEMENT :

SANTÉ :

### **R**EMARQUES DIVERSES



Collectif d'Éducateurs  
Pour l'Autonomie des Retraités

## CRITÈRES D'ORIENTATION SUR L'ACTION D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

**De manière générale, cette action a pour objectif de prévenir les situations de dépendance en favorisant le maintien à domicile.**

**Cépar propose l'élaboration d'accompagnements éducatifs personnalisés, renforcés et limités dans le temps, basés sur la libre adhésion à destination de personnes retraitées.**

Ces accompagnements visent à lutter contre l'isolement, favoriser l'accès aux droits, fluidifier les parcours de santé, accompagner les personnes retraitées vers et dans l'autonomie.

Ils s'adressent à des personnes retraitées cumulant des problématiques.

Les personnes doivent résider sur le **1er, 2ème, ou 3ème** arrondissement de Marseille.

Une personne peut être orientée sur Cépar si elle cumule **au moins deux problématiques**:

- **de ressources**: inférieures ou égales au seuil de pauvreté, soit 1008 euros par mois.
- **d'isolement social et familial**: manque de relations sociales et affectives; absence, rupture ou fragilité des liens familiaux; absence de personnes proches en mesure de mettre en place et de coordonner les réponses aux besoins.
- **d'accès aux droits**: difficultés d'accès à l'information, aux administrations, à la constitution et au suivi des dossiers; difficultés à se maintenir dans des démarches nécessitant des aller-retours répétés auprès des institutions; difficultés de compréhension des attentes administratives; complexité des situations retardant la constitution de dossiers administratifs...
- **de logement**: difficultés d'accès ou de maintien dans un logement autonome; loyer élevé; insalubrité; inadaptation...
- **de santé**: absence de parcours de soins, difficultés d'accès aux soins de médecine «générale» (médecin traitant, dentiste, kiné, etc); absence de couverture santé de base et complémentaire; absence d'acceptation et de reconnaissance d'un handicap; personnes évaluées en GIR.